

Vu le décret exécutif n° 90-189 du 23 juin 1990 fixant les attributions du ministre de l'économie ;

Vu le décret exécutif n° 90-190 du 23 juin 1990 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'économie ;

Vu le décret exécutif du 3 novembre 1990 portant nomination de M. Belaïd Rekhis en qualité de directeur du contrôle des institutions administratives et financières à l'inspection générale des finances.

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Belaïd Rekhis, directeur du contrôle des institutions administratives et financières à l'inspection générale des finances, à l'effet de signer au nom du ministre de l'économie tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 janvier 1991.

Ghazi HIDOUCI.

Décisions du 18 et 26 décembre 1990 portant agrément provisoire de géomètres pour l'établissement des documents d'arpentage.

Par décision du 18 décembre 1990, M. Youcef Oussalah, demeurant à Oran, est agréé, à titre provisoire et pour une durée d'un (01) an, pour l'établissement des documents d'arpentage, visés aux articles 18 et 19 du décret n° 76-62 du 25 mars 1976 relatif à l'établissement du cadastre général, dressés dans l'exercice de ses fonctions.

Par décision du 26 décembre 1990, M. Bachir Hadj-Salah, demeurant à Oran, est agréé, à titre provisoire et pour une durée d'un (01) an, pour l'établissement des documents d'arpentage visés aux articles 18 et 19 du décret n° 76-62 du 25 mars 1976 relatif à l'établissement du cadastre général, dressés dans l'exercice de ses fonctions.

Par décision du 26 décembre 1990, M. Belkacem Ghedira Mezdad, demeurant à Annaba, est agréé, à titre provisoire et pour une durée d'un (01) an, pour l'établissement des documents d'arpentage visés aux articles 18 et 19 du décret n° 76-62 du 25 mars 1976 relatif à l'établissement du cadastre général, dressés dans l'exercice de ses fonctions.

MINISTERE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE



Arrêtés du 1^{er} septembre 1990 mettant fin aux fonctions d'attachés de cabinet de l'ex ministre de l'industrie lourde.

Par arrêté du 1^{er} septembre 1990 du ministre des mines et de l'industrie, il est mis fin aux fonctions d'attaché de cabinet de l'ex ministre de l'industrie lourde, exercées par M. Abdelkader Tazrout, appelé à exercer une autre fonction.

Par arrêté du 1^{er} septembre 1990 du ministre des mines et de l'industrie, il est mis fin aux fonctions d'attaché de cabinet de l'ex ministre de l'industrie lourde, exercées par M. Mohamed Baghli.

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

MINISTERE DE L'INTERIEUR



Récépissé de dépôt du dossier de déclaration constitutive d'une association à caractère politique (Union pour la démocratie et les libertés).

Le ministre de l'intérieur, atteste avoir reçu ce jour 4 décembre 1990 à 10 heures, en application de la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989, un dossier de déclaration de l'association dénommée :

« UNION POUR LA DEMOCRATIE
ET LES LIBERTES »

Siège social : Immeuble Cilla 2, Rue Ahmed Kara Bir Mourad Rais Alger.

Déposé par : M. Boukhalfa Moula, né le 7 mai 1939 à Icherid Tizi Ouzou,

Domicile : 21 Rue Edgar Quinet Alger,

Profession : Entrepreneur,

Fonction : Coordinateur,

La demande de déclaration est signée par les trois membres fondateurs suivants :

1) M. Boukhalfa Moula, né le 7 mai 1939 à Icherid Tizi Ouzou,

Domicile : 21, Rue Edgar Quinet Alger,

Profession : Entrepreneur,

Fonction : Coordinateur.